

Rapport annuel 2023

Profelia - Fondation de prévoyance

Sommaire

2	Bilan
3	Compte d'exploitation
5	Bases et organisation
8	Membres actifs et rentiers
8	Nature de l'application du but
9	Principes d'évaluation et de présentation des comptes
10	Couverture des risques
19	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
29	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
31	Demande de l'autorité de surveillance
31	Autres informations relatives à la situation financière
32	Evénements postérieurs à la date du bilan

Les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont arrondis. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

Bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Actif			
Placements	6.4	899 912 927	801 773 606
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		48 902 232	43 516 815
Obligations libellées en CHF		113 673 442	83 326 420
Obligations libellées en monnaies étrangères		123 931 855	113 365 182
Actions de sociétés suisses		125 045 818	106 307 667
Actions de sociétés étrangères		157 492 409	144 149 518
Titres de gages immobiliers		37 629 413	37 775 011
Immobilier suisse direct et indirect		205 883 121	173 648 707
Placements privés		34 944 113	37 462 551
Obligations convertibles		17 348 299	27 139 134
Autres placements		27 681 589	29 731 034
Couverture de change		7 380 637	5 351 566
Comptes de régularisation actif		27 824	3 171
Total de l'actif		899 940 751	801 776 777
Passif			
Dettes		39 581 231	15 045 037
Prestations de libre passage et rentes		39 117 073	12 050 935
Autres dettes		464 157	2 994 102
Comptes de régularisation passif	7.1.1	642 358	2 859 762
Réserve de cotisations de l'employeur		4 964 133	4 494 891
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6.10	3 164 133	2 694 891
Réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation	5.11	1 800 000	1 800 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		829 146 308	780 491 996
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	532 798 877	477 970 121
Capital de prévoyance rentiers	5.4	276 276 668	282 783 517
Provisions techniques	5.5	17 689 885	18 013 850
Fonds de sécurité	5.6	2 000 000	1 482 750
Fortune libre entreprises affiliées	5.7	380 877	241 759
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	26 365 130	6 948 275
Situation au 1er janvier		6 948 275	82 189 610
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		19 416 855	-75 241 334
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	5.13	-758 408	-8 063 185
Situation au 1er janvier fonds libres (+) / découvert (-)		-8 063 185	2 321 784
Excédent de produits (+) / de charges (-)		7 304 777	-10 384 968
Total du passif		899 940 751	801 776 777
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1		103.31%	100.09%

Adoptés par le Conseil de fondation
dans sa séance du 19 avril 2024

Certifiés conformes aux écritures le
19 avril 2024

Au nom du Conseil de fondation

Pour Profelia,
Retraites Populaires

Bertrand Savoy
Président

Paul Salmi
Vice-président

Eric Niederhauser
Directeur général

Eric Birchmeier
Directeur

Compte d'exploitation

	Annexe	2023	2022
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		56 805 795	50 049 210
Cotisations des salariés		21 692 742	18 665 549
Cotisations de l'employeur		28 957 968	25 090 175
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations		-130 758	-16 433
Primes uniques et rachats	7.2.1	3 681 148	4 929 684
Cotisations d'assainissement des salariés		0	9 092
Cotisations d'assainissement de l'employeur		0	16 687
Apports fortune libre d'entreprises affiliées		1 920 482	274 568
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		600 000	1 028 109
Subsides du fonds de garantie		84 212	51 780
+ Prestations d'entrée		78 248 811	72 265 187
Apports de libre passage		77 729 051	71 421 605
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		519 760	843 581
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		135 054 605	122 314 397
- Prestations réglementaires		-32 040 014	-28 860 350
Rentes de vieillesse		-17 016 705	-16 541 085
Rentes de survivants		-4 495 388	-4 454 277
Rentes d'invalidité		-2 069 815	-1 687 017
Prestations en capital à la retraite		-7 859 273	-5 165 951
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-598 833	-1 012 020
- Prestations extra-réglementaires		-1 090 286	-63 462
- Prestations de sortie		-69 856 063	-37 288 560
Prestations de libre passage en cas de sortie		-67 106 594	-34 858 663
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	9.3	-238 312	-158 175
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-2 511 157	-2 271 723
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-102 986 362	-66 212 373
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-49 123 553	-62 333 941
Capital de prévoyance assurés actifs		-49 487 328	-57 362 500
Rémunération du capital épargne		-5 341 429	-4 414 525
Capital de prévoyance rentiers		6 506 849	3 308 279
Provisions techniques	5.5	323 965	-3 338 596
Fonds de sécurité	5.6	-517 250	517 250
Fortune libre d'entreprises affiliées	5.7	-139 118	-32 175
Réserve de cotisations sans renonciation	6.10	-469 242	-1 011 675
+ Produits de prestations d'assurance		7 108 869	10 627 130
Prestations d'assurance		7 108 869	10 627 130
- Charges d'assurance		-4 056 148	-3 544 727
Primes d'assurance	7.2.2	-3 763 170	-3 273 945
Cotisations au fonds de garantie		-292 978	-270 782
= Résultat net de l'activité d'assurance		-14 002 590	850 485

Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2023	2022
Résultat net de l'activité d'assurance		-14 002 590	850 485
+ Résultat net des placements	6.8	42 915 756	-84 474 285
Produits		17 951 946	13 631 967
Charges		-9 232	-111 279
Gains et pertes		5 128 005	-909 754
Plus- ou moins-values non réalisées		24 738 715	-92 129 497
Variation du correctif d'actif		105 000	1 834 000
Frais d'entretien et autres charges		-1 376 772	-852 514
Frais d'administration et de gestion	6.9	-1 036 826	-855 744
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	6.9	-2 585 080	-5 081 463
+ Autres produits		16 281	11 205
Produits divers		16 281	11 205
- Autres frais		-3 517	-1 176
- Frais d'administration	7.2.3	-2 204 298	-2 012 532
Administration générale		-1 894 246	-1 703 944
Courtage		-227 095	-222 547
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-67 303	-72 217
Autorités de surveillance		-15 653	-13 825
= Excédent de produits (+) / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		26 721 632	-85 626 303
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur		-19 416 855	75 241 334
= Excédent de produits (+) / charges (-)	5.13	7 304 777	-10 384 968

Annexe aux comptes

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Fondée en 2008, Profelia Fondation de prévoyance (ci-après : la Fondation ou la Caisse) a été constituée sous la forme d'une fondation de droit privé au sens des articles 80ss du Code civil suisse (CC), 331 du Code des obligations (CO) ainsi que 48, alinéa 2 et 49, alinéa 2 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Elle a pour but d'instituer, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, une prévoyance contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en faveur des salariés des employeurs affiliés ainsi que de leurs proches et survivants.

La Fondation peut étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales prévues par la LPP. Elle peut également pratiquer la prévoyance facultative ainsi que la prévoyance extra-obligatoire qui ne comprend pas les prestations minimales prévues par la LPP.

La Fondation est organisée sous la forme d'une fondation collective.

Elle comprend deux types de caisses de prévoyance distincts :

- des caisses destinées à des employeurs issus du même domaine d'activité et affiliés de manière commune (ci-après : caisses communes)
- des caisses destinées à des employeurs affiliés de manière autonome. Dans ce cas, chaque caisse est propre à un employeur (ci-après : caisses autonomes).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 300370 au sens de l'article 48 LPP. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts de la Fondation du 14 septembre 2017

Règlement d'organisation du 17 mai 2018

Règlement de prévoyance professionnelle du 1^{er} janvier 2024

Règlement sur l'encouragement à la propriété au logement du 1^{er} janvier 2021

Règlement pour la liquidation partielle de la Fondation du 20 septembre 2012, validé par l'Autorité de surveillance

Règlement pour la liquidation partielle des caisses du 5 avril 2023, validé par l'Autorité de surveillance

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2021

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2022

Règlement de placements, approuvé le 29 novembre 2018, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et ses annexes actualisées

Contrat de prestations du 14 septembre 2017 et ses annexes

Directive d'application du système de contrôle interne du 2 décembre 2022, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de Profelia.

Composition du Conseil au 1^{er} janvier 2024 :

Président	Bertrand Savoy*, Tatroz
Vice-président	Paul Salmi**, Grancy
Membres	Alexandre Mayor*, Lausanne
	Jean-Martial Mercanton*, Lausanne
	Roland Midroit*, Gaillard, France
	Claire-Lise Bullot**, La Tour-de-Peilz
	Georges Oberson**, Riaz
	Grégoire Praz**, Basse-Nendaz

Secrétaire (hors Conseil) Christophe Cavin, Lausanne

* représentant des assurés

** représentant des employeurs

Adresse de Profelia :

Profelia Fondation de prévoyance	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	E-mail	info@profelia.ch
Case postale 288	Site Internet :	www.profelia.ch
1001 Lausanne		

Gérante

La gérance de la Fondation est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil de fondation.

Retraites Populaires, en tant que gérante, assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative.

Droit à la signature

Profelia s'engage vis-à-vis de tiers par la signature collective de deux membres du Conseil de fondation. La gérante représente la Fondation dans les limites de ses compétences.

Comités des caisses de prévoyance

La gestion paritaire définie à l'art. 51 LPP est assumée au niveau de chaque caisse commune ou autonome; un comité de prévoyance est constitué, dans lequel salariés et employeurs désignent le même nombre de représentants sur la base du règlement d'organisation.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert agréé

Towers Watson SA, Lausanne, cocontractant, sous la responsabilité de M. Giovanni Zuchinetti, expert exécutant (GiTeC Prévoyance SA jusqu'en 2022).

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Pully

Conseillers

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let. c OPP2, et ses mandataires.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2023, 13 employeurs ou groupes d'employeurs liés sont gérés en caisse autonome (14 en 2022).

Au 31 décembre 2023, 4 employeurs sont gérés en caisse autonome en cours de transfert (2 en 2022).

Au 31 décembre 2023, 261 employeurs sont affiliés aux deux caisses communes de Profelia (209 en 2022).

2 Membres actifs et rentiers

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme rentiers.

Effectif des assurés actifs

	2023			2022		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total	Caisse commune	Caisses autonomes	Total
Effectif au 1er janvier	2 288	2 822	5 110	1 668	2 733	4 401
Augmentation	1 060	1 044	2 104	1 483	713	2 196
Diminution	733	815	1 548	863	624	1 487
Effectif au 31 décembre	2 615	3 051	5 666	2 288	2 822	5 110

Effectif des rentiers

	2023			2022		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total	Caisse commune	Caisses autonomes	Total
Effectif au 1er janvier	162	1 002	1 164	132	985	1 117
Augmentation	122	256	378	119	268	387
Diminution	102	267	369	89	251	340
Effectif au 31 décembre	182	991	1 173	162	1 002	1 164

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Fondation propose des plans de prévoyance relevant de :

- la prévoyance professionnelle obligatoire minimale
- la prévoyance professionnelle obligatoire enveloppante
- la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

Les prestations minimales prévues par la LPP sont garanties dans le cadre des plans relevant de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Chaque comité de caisse de prévoyance décide de la composition du/des plan(s) de prévoyance en fonction des modules proposés.

Chaque caisse autonome a son propre plan de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Le plan de prévoyance définit les cotisations dues ainsi que les modalités de calcul et la répartition entre employeurs et employés.

La Fondation applique le système de la primauté des cotisations.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Indexation des rentes

En 2023, le Conseil de fondation a renoncé à indexer les rentes.

Rémunération des avoirs de vieillesse

En 2023, les avoirs de vieillesse ont été crédités d'un intérêt de base de 1 % (2022 : 1 %) sur les parts obligatoire et surobligatoire. En outre, un intérêt complémentaire allant de 0 % à 2,70 % a été crédité et provisionné à titre de participation aux excédents en 2023 (aucun intérêt n'a été crédité en 2022).

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la Fondation sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les produits dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4,50 % au 31 décembre 2023 (4,55 % au 31 décembre 2022) applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La différence entre le prix de revient d'acquisition des immeubles en exploitation et la valeur actuelle à l'entrée en jouissance est imputée sur une durée de maximum 5 ans.

Les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition, diminué des amortissements jugés nécessaires.

Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés au moyen des bases techniques et autres hypothèses mentionnées au chapitre 5 ci-après et en conformité avec le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

Autres positions

Les autres positions figurent à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Les risques d'invalidité, de décès d'assurés actifs et de décès d'assurés invalides ont fait l'objet de contrats de réassurance auprès de Elips Life SA.

Les montants des réserves mathématiques des prestations à charge des réassureurs sont les suivants :

	2023	2022
Réserves mathématiques réassurées	14 686 693	14 607 803

5.2 Développement des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 533 millions au 31 décembre 2023 (2022 : CHF 478 millions). Les avoirs de vieillesse ont été crédités d'un intérêt de 1 % (2022 : 1 %) sur les parts obligatoire et subobligatoire ainsi que d'un intérêt complémentaire (aucun intérêt complémentaire n'a été crédité en 2022) (Voir 3.3).

	2023		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
Solde initial	155 791 875	322 178 246	477 970 121
Bonifications de l'exercice	16 050 279	30 348 370	46 398 649
Apports de libre passage	31 050 169	46 678 882	77 729 051
Dissolutions pour le financement des rentes	-7 176 442	-17 279 693	-24 456 135
Prestations de libre passage	-12 663 208	-38 205 724	-50 868 932
Versements employeur	707 101	56 028	763 129
Rachats	1 042 944	2 422 309	3 465 252
Décès	-870 767	-720 231	-1 590 999
Remboursements versements anticipés	0	519 760	519 760
Reprise d'invalides	25 551	0	25 551
Versements anticipés logement et divorce	-781 307	-1 729 034	-2 510 340
Rémunération des capitaux de prévoyance	1 665 958	3 362 620	5 028 579
Intérêt complémentaire	172	312 678	312 850
Ajustements art. 17 LFLP	-6	12 349	12 343
Solde du capital de prévoyance des assurés au 31.12	184 842 319	347 956 558	532 798 877

	2022		Total
	Caisses communes	Caisses autonomes	
Solde initial	104 752 726	311 440 370	416 193 096
Bonifications de l'exercice	13 701 502	26 576 183	40 277 685
Apports de libre passage	53 902 303	17 519 302	71 421 605
Dissolutions pour le financement des rentes	-5 704 639	-15 685 066	-21 389 705
Prestations de libre passage	-13 436 051	-20 832 676	-34 268 727
Versements employeur	217 980	0	217 980
Rachats	1 185 970	1 416 475	2 602 445
Décès	-211 197	-632 414	-843 611
Remboursements versements anticipés	181 814	661 767	843 581
Reprise d'invalides	344 460	410 929	755 389
Versements anticipés logement et divorce	-523 976	-1 747 558	-2 271 534
Rémunération des capitaux de prévoyance	1 384 919	3 036 261	4 421 180
Intérêt complémentaire (exercices antérieurs)	-2 552	-4 103	-6 655
Ajustements art. 17 LFLP	-1 384	18 775	17 391
Solde du capital de prévoyance des assurés au 31.12	155 791 875	322 178 246	477 970 121

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les engagements ci-avant se montent à CHF 299'131'532 (2022 : CHF 267'500'913).

5.4 Développement des capitaux de prévoyance des rentiers

Les capitaux de prévoyance des rentiers présentés ci-après sont nets de réassurance. Les montants de l'assurance sont mentionnés au chiffre 5.1.

	2023	2022
	Solde initial	282 783 517
Nouveaux retraités	19 349 739	19 746 379
Reprise de pensionnés	0	1 541 156
Prestations versées	-22 943 458	-21 941 769
Taux d'intérêt technique, décès et autres	-2 913 130	-2 654 045
Solde du capital de prévoyance des rentiers au 31.12	276 276 668	282 783 517

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

Les provisions techniques sont les suivantes :

Provisions techniques des caisses de prévoyance	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour adaptation des bases techniques (voir 5.5.1.1)	2 210 214	1 131 135
Provision pour abaissement futur du taux technique (voir 5.5.1.2)	5 875 716	5 930 132
Provision pour participations aux excédents futures (voir 5.5.1.3)	1 776 813	0
Provision liée au risque de conversion en rentes (caisse) (voir 5.5.1.4)	2 442 165	3 582 561
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	12 304 909	10 643 828

Provisions techniques de la fondation	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour fluctuation du risque de longévité (voir 5.5.2.2)	2 131 730	3 000 000
Provision liée au risque de conversion en rentes (voir 5.5.2.3)	3 253 247	4 370 022
Total des provisions techniques de la fondation	5 384 977	7 370 022
Total des provisions techniques	17 689 885	18 013 850

5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques des caisses de prévoyance sont tenues distinctement pour chaque entité de prévoyance.

5.5.1.1 Provision pour adaptation des bases techniques

	2023	2022
Solde initial	1 131 135	0
Attribution de l'exercice	1 079 079	1 131 135
Provision pour adaptation des bases techniques des pensionnés à la longévité	2 210 214	1 131 135

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement des tables actuarielles.

Le montant cible de la provision pour adaptation des bases techniques s'élève à hauteur de 0,40 % (2022 : 0,40 %) des capitaux de prévoyance des pensionnés par année à compter de l'année de projection des tables actuarielles, soit 0,80 % pour 2023 (0,40 % pour 2022).

5.5.1.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

	2023	2022
Solde initial	5 930 132	2 744 127
Prélèvement de l'exercice	-54 416	0
Attribution de l'exercice	0	3 186 005
Provision pour abaissement futur du taux technique	5 875 716	5 930 132

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux technique.

Au 31 décembre 2023, un taux d'intérêt technique cible de 2,25 % a été retenu (2022 : 2,25 %).

5.5.1.3 Provision pour participations aux excédents futures

	2023	2022
Solde initial	0	0
Attribution de l'exercice	1 776 813	0
Provision pour participations aux excédents futures	1 776 813	0

Cette provision comprend le coût de l'intérêt complémentaire décidé par le Conseil de fondation mais pas encore attribué aux avoirs de vieillesse des assurés au 31.12 (Voir 3.3).

5.5.1.4 Provision liée au risque de conversion en rentes (Niveau Caisse)

	2023	2022
Solde initial	3 582 561	5 180 582
Prélèvement de l'exercice	-1 140 395	-1 598 022
Provision pour fluctuation des frais	2 442 165	3 582 561

La Fondation assume le risque actuariel lié à la conversion des capitaux de prévoyance des actifs en rentes de retraite et en décharge les Caisses. En contrepartie, elle prélève systématiquement auprès de celles-ci une cotisation spécifique ou une quote-part de rendement.

Une provision peut être constituée au niveau de la Caisse pour couvrir le coût futur de ce financement.

En 2023 et 2022, les caisses ont utilisé cette provision pour financer partiellement ou en totalité leur quote-part de coût qui leur a été attribuée (Voir 5.5.2.3).

5.5.2 Provisions techniques de la Fondation

Les provisions techniques de la Fondation visent à couvrir les risques découlant du principe de mutualité.

5.5.2.1 Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité

	2023	2022
Solde initial	0	0
Cotisations de risques versées par les caisses	4 203 130	3 673 881
Prestations réglementaires versées aux caisses	-6 958 401	-10 255 085
Transferts à autres provisions	-31 243	-30 659
Primes de réassurance	-3 763 170	-3 273 945
Prestations de réassurance	7 108 869	10 627 130
Sous-total	559 184	741 323
Versement (-) / prélèvement (+) au fonds de sécurité	-559 184	-741 323
Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité	0	0

La Fondation assume les risques de décès et d'invalidité d'actifs et en décharge les caisses. Elle a transféré entièrement ces risques auprès d'une compagnie d'assurance. La provision vise également à couvrir le différentiel entre les cotisations versées par les caisses à la Fondation et les primes de réassurance payées par la Fondation.

5.5.2.2 Provision technique pour fluctuation du risque de longévité

	2023	2022
Solde initial	3 000 000	3 000 000
Libération de réserves suite à des fins de cas en cours en faveur de la Fondation	8 026 084	8 597 646
Coûts des nouveaux cas de sinistres versés aux caisses	-4 983 768	-2 223 538
Compensation du risque en faveur des caisses	-3 910 586	-3 934 894
Sous-total	2 131 730	5 439 214
Répartition en faveur des caisses	0	0
Transfert à la provision de conversion des rentes	0	-2 439 214
Provision pour fluctuation du risque de longévité	2 131 730	3 000 000

La Fondation assume le risque de longévité des rentiers et de leur conjoint et en décharge les caisses.

5.5.2.3 Provision technique liée au risque de conversion des rentes

	2023	2022
Solde initial	4 370 022	3 750 544
Fonds transférés pour de nouvelles retraites en faveur de la Fondation	24 672 031	21 512 370
Coût des nouvelles retraites versées aux caisses	-27 852 190	-25 151 842
Sous-total	1 189 863	111 072
Financement du taux de conversion par les caisses	1 590 079	1 819 736
Transfert du fonds de sécurité	473 304	0
Transfert de la provision de fluctuation du risque de longévité	0	2 439 214
Provision liée au risque de conversion en rentes	3 253 247	4 370 022

La Fondation assume le risque actuariel lié à la conversion des capitaux de prévoyance des actifs en rentes de retraite et en décharge les caisses. En contrepartie, elle prélève systématiquement auprès de celles-ci une cotisation spécifique ou une quote-part de rendement, dont le taux est calculé périodiquement par l'expert.

Le mouvement comprend un montant provenant du transfert de la provision liée au risque de conversion en rentes (Niveau Caisse) et de la provision technique pour fluctuation du risque de longévité (voir 5.5.1.4 et 5.5.2.2).

5.5.2.4 Provision pour fluctuation des frais

	2023	2022
Solde initial	0	0
Frais tarifaires versés par les caisses	1 864 823	1 667 806
Transfert d'autres provisions	31 243	30 659
Frais d'administration de la Fondation	-2 204 298	-2 012 532
Sous-total	-308 232	-314 068
Versement (-) / prélèvement (+) au fonds de sécurité	308 232	314 068
Provision pour fluctuation des frais	0	0

La Fondation assume le risque de fluctuation des frais et en décharge les caisses.

5.6 Fonds de sécurité

	2023	2022
Solde initial	1 482 750	2 000 000
Part du rendement imputée à la Fondation	739 603	-944 505
Fluctuation du risque de décès et d'invalidité (voir 5.5.2.1)	559 184	741 323
Fluctuation des frais (voir 5.5.2.4)	-308 232	-314 068
Attribution à la provision liée au risque de conversion des rentes (voir 5.5.2.3)	-473 304	0
Fonds de sécurité	2 000 000	1 482 750

Le fonds de sécurité a pour objectif de faire face aux risques liés au développement initial de la Fondation. En effet, durant les premières années de son existence spécialement, en raison de sa croissance, certains processus (frais, risque, longévité) peuvent être structurellement déficitaires.

Le fonds de sécurité est initialement alimenté par un versement de la Fondatrice et ensuite crédité des éléments qui lui sont affectés selon les mécanismes prévus par le règlement sur les passifs actuariels du bilan. Le fonds de sécurité évolue également en fonction des résultats du placement de la fortune constituée au niveau de la Fondation.

Lorsqu'une provision au niveau de la Fondation se trouve en solde négatif selon son mécanisme d'évolution, le fonds de sécurité avance provisoirement le montant nécessaire pour ramener la provision à zéro. Tout gain subséquent réalisé par le processus de risque géré par la provision est prioritairement affecté au remboursement de l'avance.

5.7 Fortune libre entreprises affiliées

	2023	2022
Fortune libre entreprises affiliées	380 877	241 759
Solde initial	241 759	209 584
Attribution	139 118	32 175

Il s'agit d'éléments de fortune affectés pour une entreprise adhérente et qui peuvent provenir essentiellement de deux sources : fortune libre reçue de l'institution de prévoyance précédente lors de nouvelles affiliations ou subsides reçus du fonds de garantie.

5.8 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été effectuée par GiTec Prévoyance SA, expert agréé de Profelia en date du 2 juin 2023. Ses conclusions sont les suivantes :

« A fin 2021, toutes les caisses (communes ou autonomes) avaient un taux de couverture supérieur à 100%. L'année 2022 a en revanche été marquée par une performance négative des placements de - 9.8% conséquence conjointe d'une baisse des marchés financiers et de la hausse des taux d'intérêts. Il en résulte une diminution du taux de couverture pour toutes les caisses.

En termes de sécurité financière, le taux de couverture global légal selon l'art. 44 OPP 2 s'élève au 31.12.2022 à 100.1% alors qu'il se situait à 112.0% un an auparavant.

Les taux de couverture par caisse, à notre sens significatifs au sens de l'art. 44 OPP 2, se situent entre 96.2% et 108.4%. La moitié des caisses affiliées couvrent leurs engagements tandis que l'autre moitié présentent une situation de découvert à la date du bilan. Compte tenu des taux de couverture, la situation financière des caisses et, par conséquent, de la Fondation, est fragile.

L'analyse des risques montre que ce sont des causes conjoncturelles qui ont conduit à une situation de découvert pour la moitié des caisses. La Fondation a limité la rémunération des avoirs de vieillesse à hauteur du taux minimum LPP de 1%. Compte tenu de la borne supérieure applicable pour la recommandation du taux d'intérêt technique (2.68%) à la date du bilan et de la hausse des attentes de rendement, la Fondation a augmenté son taux d'intérêt technique de 2% à 2.5% et son taux d'évaluation implicite (taux technique cible) de 1.9% à 2.25%. Ces décisions ont permis d'atténuer l'impact de la performance négative des placements. Le découvert des caisses concernées étant considéré comme limité, nous ne recommandons aucune autre mesure d'assainissement à court terme et la performance nette attendue, pour autant qu'elle se réalise, devrait permettre aux caisses concernées de résorber leur découvert dans une durée d'assainissement (5 à 7 ans) conforme aux directives légales.

Une situation financière pleinement équilibrée n'étant atteinte que lorsque la réserve de fluctuation de valeur est constituée à son niveau d'objectif (15.5% des engagements de prévoyance), la priorité pour toutes les caisses doit être mise à sa reconstitution.

Les indicateurs de risque sont très différenciés entre les caisses, et pour certaines d'entre elles, ils sont neutres à défavorables, compte tenu d'une part de rentiers de 50% ou plus des engagements, ce qui augmente leur besoin de rendement et limite leur capacité d'assainissement.

La Fondation détermine ses engagements à l'aide des tables de mortalité périodiques LPP 2020, projetées en 2022, au taux d'intérêt technique de 2.5%. Compte tenu des renforcements de longévité constitués, les tables de mortalité sont appropriées pour la Fondation. Celle-ci a constitué une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique, permettant implicitement à la Fondation de valoriser ses engagements envers les pensionnés à hauteur d'un taux d'évaluation de 2.25%. Le taux d'intérêt technique, en tenant compte de la constitution de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique, des attentes de rendement et de la structure de la Fondation, nous semble approprié à la date du bilan.

A la date du bilan, la borne supérieure pour la recommandation du taux d'intérêt technique selon la DTA 4 se situe à 2.68% supérieur au taux d'évaluation de 2.25% laissant une marge technique à la Fondation.

Au 31.12.2022, les engagements envers les pensionnés correspondent à environ 38% des engagements totaux et ceux des assurés actifs correspondent à 62%. La capacité d'assainissement globale de la Fondation est relativement bonne, en particulier grâce à la marge entre le rendement attendu et le besoin de rendement à long terme. La réduction de 1% de la rémunération des avoirs de vieillesse ferait baisser d'environ 0.6% le besoin de rendement. Un taux de cotisation de 1% supplémentaire sur les salaires assurés permettrait de gagner environ 0.4% de taux de couverture par an.

L'examen concernant les dispositions de nature actuarielle du règlement a été effectué suite à la révision de celui-ci lors de l'adaptation au 1.1.2022.

Le financement courant et les sources de gains et pertes techniques sur l'exercice 2022 ont été analysés. Le financement peut être qualifié de complet, mais ne compense pas les coûts des arrivées à la retraite. La mortalité des pensionnés a systématiquement dégagé des gains sur tous les exercices, alors que les coûts de retraites ont engendré une charge indirecte d'intérêt, en lien principalement avec le taux de conversion sur la part obligatoire.

Les perspectives d'évolution de la Fondation sont neutres à positives et son attente de rendement devrait permettre de reconstituer progressivement la RFV, si elle limite la rémunération des avoirs de vieillesse lorsque le niveau de la RFV est éloigné de son niveau cible.

Sur la base de notre examen de la Fondation au 31.12.2022, nous pouvons confirmer qu'à notre avis :

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique utilisés sont appropriés à la date du bilan ;*
- la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires à la date du bilan ;*
- les dispositions de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales ;*
- le contrat de réassurance des risques de décès et invalidité et la couverture des risques sont suffisantes et satisfont à notre sens aux exigences de mesures de sécurité selon l'article 43 OPP 2 ;*
- le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est approprié.*

Suite à l'examen de la situation technique de la Fondation au 31.12.2022 et des mesures prises, nous n'avons pas de recommandation formelle à formuler mais suggérons les points suivants :

- effectuer un suivi attentif des caisses en situation de découvert afin de résorber le découvert dans un délai de 5 à 7 ans ainsi que celles avec une structure moins favorable ;*
- mettre la priorité sur la reconstitution de la réserve de fluctuation de valeur pour toutes les caisses ;*
- analyser l'impact de l'entrée en vigueur de la réforme AVS 21 et l'éventuelle adaptation du taux de conversion minimum légal des femmes à 65 ans ;*
- suivre l'évolution de la réforme LPP 21, acceptée par le parlement en mars 2023 mais dont le délai référendaire court jusqu'au 6 juillet 2023 tout en poursuivant les réflexions sur les solutions les plus appropriées pour réduire l'écart entre les taux de conversion réglementaires et le taux de conversion actuariels ;*
- avec le support du service juridique de la gérante, analyser le besoin d'adaptation réglementaire suite aux nouveautés légales ;*
- au vu de la période de 5 ans depuis le précédent rapport de conformité, une mise à jour détaillée de l'analyse des plans proposés par la Fondation semblerait appropriée.»*

5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour l'année 2023, les calculs actuariels sont effectués au moyen des bases techniques LPP 2020 projetées en 2022 au taux technique de 2,5 % (2022 : 2,5 %).

5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

Néant.

5.11 Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation	2023	2022
Solde initial	1 800 000	1 800 000
Constitution	0	0
Transfert à la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation	0	0
Situation au 31.12.	1 800 000	1 800 000

Elle n'est pas rémunérée. La réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation appartient à une caisse autonome en cours de transfert au 31 décembre 2023.

5.12 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est calculé sur la base des comptes et des données individuelles au 31 décembre. A fin 2023, le degré de couverture de la Fondation atteint 103,31 %, (100,09 % en 2022) et se justifie comme suit :

	31.12.2023			
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes
Capital de prévoyance assurés actifs	532 798 877	0	184 842 319	347 956 558
Capital de prévoyance rentiers	276 276 668	0	38 980 346	237 296 322
Provisions techniques	17 689 885	5 384 977	1 988 708	10 316 200
Fonds de sécurité	2 000 000	2 000 000	0	0
Fortune libre entreprises affiliées	380 877	0	375 270	5 607
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	829 146 308	7 384 977	226 186 643	595 574 687
Réserve de fluctuation de valeur	26 365 130	0	6 628 399	19 736 731
Réserve de cotisations employeurs avec renonciation	1 800 000	0	0	1 800 000
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	-758 408	0	0	-758 408
	27 406 722	0	6 628 399	20 778 323
Fortune de prévoyance disponible	856 553 030	7 384 977	232 815 042	616 353 011
Degré de couverture	103.31%	non pertinent	102.93%	103.49%
sans réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation	103.09%		102.93%	103.19%

	31.12.2022			
	Global	Fondation	Caisse commune	Caisses autonomes
Capital de prévoyance assurés actifs	477 970 121	0	155 791 875	322 178 246
Capital de prévoyance rentiers	282 783 517	0	33 922 480	248 861 036
Provisions techniques	18 013 850	7 370 022	817 581	9 826 247
Fonds de sécurité	1 482 750	1 482 750	0	0
Fortune libre entreprises affiliées	241 759	0	239 209	2 550
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	780 491 996	8 852 772	190 771 146	580 868 079
Réserve de fluctuation de valeur	6 948 275	0	1 876 832	5 071 444
Réserve de cotisations employeurs avec renonciation	1 800 000	0	0	1 800 000
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	-8 063 185	0	-2 041 775	-6 021 410
	685 091	0	-164 943	850 034
Fortune de prévoyance disponible	781 177 087	8 852 772	190 606 202	581 718 113
Degré de couverture	100.09%	non pertinent	99.91%	100.15%
sans réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation	99.86%		99.91%	99.84%

5.13 Fonds libres / découvert

	2023				2022
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes	Global
Fonds libres (+) / découvert (-)	-758 408	0	0	-758 408	-8 063 185
Solde initial	-8 063 185	0	-2 041 775	-6 021 410	2 321 784
Excédent de produits (+) / charges (-) de l'exercice	7 304 777	0	2 041 775	5 263 002	-10 384 968

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil de fondation a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil de fondation sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir chiffre 6.2). L'allocation des actifs présentée ci-après a été décidée par le Conseil de fondation dans sa séance du 2 décembre 2022.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2023		Allocation			31.12.2022	
	en milliers de CHF	en %	Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures	en milliers de CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	48 902	5.47	0.0	3.0	6.0	43 517	5.43
Obligations libellées en CHF	113 673	12.63	8.0	12.0	16.0	83 326	10.39
Obligations libellées en monnaies étrangères							
- Obligations gouvernementales	52 412	5.82	3.0	6.0	9.0	49 867	6.22
- Obligations d'entreprises	25 683	2.85	0.0	3.0	6.0	21 855	2.73
- Obligations d'entreprises haut rendement	13 596	1.51	0.0	1.5	3.5	11 161	1.39
- Obligations marchés émergents	32 241	3.58	1.0	3.0	5.0	30 482	3.80
Actions de sociétés suisses						106 308	13.26
- Actions suisses grandes capitalisations	88 114	9.79	5.5	9.5	13.5		
- Actions suisses petites et moyennes capitalisations	36 932	4.10	1.5	3.5	5.5		
Actions de sociétés étrangères							
- Actions pays développés						113 593	14.17
- Actions pays développés grandes capitalisations	89 224	9.91	6.5	10.5	14.5		
- Actions pays développés petites et moyennes capitalisations	40 175	4.46	3.0	5.0	7.0		
- Actions pays émergents	28 093	3.12	1.0	3.0	5.0	30 556	3.81
Titres de gages immobiliers	37 629	4.18	2.0	5.0	8.0	37 775	4.71
Immobilier suisse direct et indirect	205 883	22.88	14.0	22.0	30.0	173 649	21.66
Placements privés	34 944	3.88	0.0	4.0	8.0	37 463	4.67
Obligations convertibles	17 348	1.93	0.0	2.0	5.0	27 139	3.38
Autres placements							
- Immobilier étranger	18 659	2.07	0.5	3.5	6.5	21 376	2.67
- Infrastructures	8 893	0.99	0.5	3.5	6.5	8 094	1.01
- Matières premières	0	0.00	0.0	0.0	0.0	2	0.00
- Placements alternatifs (Hedge Funds)	129	0.01	0.0	0.0	0.0	259	0.03
Couverture de change	7 381	0.82				5 352	0.67
Total	899 913	100.00		100.00		801 774	100.00

Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. Profelia a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères gouvernementales, obligations étrangères d'entreprises, obligations étrangères d'entreprises haut rendement, obligations étrangères marchés émergents, actions suisses (jusqu'en 2023), actions suisses grandes capitalisations, actions suisses petites et moyennes capitalisations, actions étrangères pays développés (jusqu'en 2023), actions étrangères pays développés grandes capitalisations, actions étrangères pays développés petites et moyennes capitalisations, actions étrangères pays émergents, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, obligations convertibles, placements privés et infrastructures étrangères).

En 2023, le compartiment « actions suisses » a été remplacé par les deux segments suivants : « actions suisses grandes capitalisations » et « actions suisses petites et moyennes capitalisations ». Il en va de même du segment « actions étrangères pays développés » qui a été réparti en : « actions étrangères pays développés grandes capitalisations » et « actions étrangères petites et moyennes capitalisations ».

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture.

Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

La Direction de RP – Fonds Institutionnel (RP – FI) de droit suisse est assumée par FundPartner Solutions (Suisse) S.A., société du groupe Pictet. Celle-ci délègue à Retraites Populaires la gestion des compartiments de RP – FI.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Fondation a édité un règlement qui étend les possibilités d'investissement en matière de placements alternatifs à la hauteur de 25 % de l'ensemble des placements. Les placements de la Fondation respectent l'article 50, alinéas 4 OPP 2 et le risque de l'allocation est conforme à la capacité de risque de la Fondation.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 al. 3 OPP2 et ss).

	31.12.2023	31.12.2022
Obligations libellées en CHF	4 473 660	3 110 006
Obligations libellées en monnaies étrangères	3 946 251	3 272 056
Placements privés	34 944 113	37 462 551
Obligations convertibles	153 337	514 061
Autres placements	27 681 589	29 731 034
<i>Immobilier indirect étranger</i>	18 659 475	21 376 381
<i>Infrastructure</i>	8 892 862	8 094 041
<i>Matières premières</i>	0	1 900
<i>Placements alternatifs (Hedge funds)</i>	129 251	258 712
Total des placements alternatifs au sens de la LPP	71 198 949	74 089 708
Total des placements	899 912 927	801 773 606
Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP	7.91%	9.24%
Limite légale sans utilisation des extensions	15.00%	15.00%
Limite réglementaire avec utilisation des extensions	25.00%	25.00%

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est fixé par le Conseil de fondation sur la base de l'allocation stratégique des actifs, le taux étant appliqué aux engagements. Il est basé sur la méthode de la « Value at risk » avec un intervalle de confiance de 95 %.

Compte tenu de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur, exprimé en pourcent, est de 14,1 % des engagements de prévoyance (15,5 % en 2022).

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2023	31.12.2022
Total des engagements de prévoyance	829 146 308	780 491 996
Objectif	116 909 629	120 976 259
Objectif (en % du total des engagements de prévoyance)	14.1%	15.5%

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	2023	2022
Réserve de fluctuation de valeur initiale	6 948 275	82 189 610
Attribution (+) / dissolution (-) de l'exercice	19 416 855	-75 241 334
Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	26 365 130	6 948 275
Réserve de fluctuation de valeur (en % du total des engagements)	3.2%	0.9%

Le résultat de l'exercice 2023 a entraîné une attribution à la réserve de fluctuation de valeur qui atteint désormais 22,6 % de son objectif (2022 : 5,9 %).

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2023	31.12.2022
Placements	899 912 927	801 773 606
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	48 902 232	43 516 815
Comptes bancaires à vue	9 308 807	40 395 971
Comptes bancaires à terme	36 550 000	0
Divers débiteurs	3 086 425 *	3 172 843
Correctif d'actif	-43 000	-52 000
Obligations libellées en CHF	113 673 442	83 326 420
Placements collectifs	113 673 442	83 326 420
Obligations libellées en monnaies étrangères	123 931 855	113 365 182
Obligations étrangères gouvernementales - placements collectifs	52 411 582	49 867 041
Obligations étrangères d'entreprises - placements collectifs	25 682 746	21 854 974
Obligations étrangères d'entreprises haut rendement - placements collectifs	13 596 167	11 161 157
Obligations étrangères marchés émergents - placements collectifs	32 241 359	30 482 010
Actions de sociétés suisses	125 045 818	106 307 667
Actions cotées	1 453 375	1 178 555
Placements collectifs		105 129 112
- Grandes capitalisations - Placements collectifs	88 113 745	0
- Petites et moyennes capitalisations - Placements collectifs	35 478 698	0
Actions de sociétés étrangères	157 492 409	144 149 518
Actions étrangères pays développés - placements collectifs		113 593 479
- Grandes capitalisations pays développés - Placements collectifs	89 223 894	0
- Petites et moyennes capitalisations pays développés - Placements collectifs	40 175 160	0
Actions étrangères pays émergents - placements collectifs	28 093 356	30 556 039
Titres de gages immobiliers	37 629 413	37 775 011
Crédits de construction	735 195	0
Créances hypothécaires	36 894 218	37 775 011
Immobilier suisse direct et indirect	205 883 121	173 648 707
Immobilier direct	106 719 711	85 498 532
Terrains et projets en développement	858 750	891 983
Placements collectifs	98 614 660	87 664 193
Correctif d'actif	-310 000	-406 000
Placements privés	34 944 113	37 462 551
Obligations convertibles	17 348 299	27 139 134
Autres placements	27 681 589	29 731 034
Immobilier indirect étranger (non coté)	18 659 475	21 376 381
Infrastructures étrangères indirectes	8 892 862	8 094 041
Matières premières**	0	1 900
Placements alternatifs (Hedge Funds) **	129 251	258 712
Couverture de change	7 380 637	5 351 566

* dont CHF 189'779,95 de cotisations ouvertes au 31 mars 2024.

** En date du 4 décembre 2020, le Conseil de fondation a décidé de procéder à l'aliénation des placements alternatifs et des matières premières.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats
Opérations à terme sur devises	7 329 690	183 174 660	4 353 598	219 876 215
Devises	7 329 690	183 174 660	4 353 598	219 876 215

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagement de versements complémentaires

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

	31.12.2023	31.12.2022
Immobilier suisse direct	0	14 493 800
Prêts hypothécaires	464 805	200 000
Placements privés (placements collectifs)	18 068 600	16 806 135
Immobilier étranger (placements collectifs)	7 303 778	7 303 778
Infrastructures étrangères (placements collectifs)	1 589 753	2 224 217
Total des engagements	27 426 936	41 027 930

Les montants des prêts hypothécaires ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

En matière de placements collectifs, les sommes ci-avant représentent les appels de fonds non effectués.

6.8 Explications du résultat net des placements

	2023	2022
Liquidités & créances à court et moyen terme	529 196	-114 205
Produits	521 414	11 945
Charges	-9 232	-111 279
Gains et pertes	16 399	7 933
Variation du correctif d'actif	3 000	-19 000
Frais d'administration et de gestion	-2 385	-3 804
Obligations libellées en CHF	7 577 519	-9 546 393
Produits	1 048 326	580 526
Plus- ou moins-values non réalisées	6 727 290	-9 955 744
Frais d'administration et de gestion	-92 109	-73 645
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-105 988	-97 529
Obligations libellées en monnaies étrangères	-718 208	-19 770 545
Produits	3 605 210	3 084 781
Gains et pertes	147 312	-233 355
Plus- ou moins-values non réalisées	-4 075 164	-22 273 988
Frais d'administration et de gestion	-147 712	-122 430
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-247 854	-225 552
Actions de sociétés suisses	7 222 794	-21 036 174
Produits	3 107 819	2 568 351
Gains et pertes	2 478 358	-22 914
Plus- ou moins-values non réalisées	1 880 349	-23 377 824
Frais d'administration et de gestion	-100 854	-86 060
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-142 878	-117 727
Actions de sociétés étrangères	13 521 656	-31 425 913
Produits	2 768 869	2 186 307
Gains et pertes	2 415 463	0
Plus- ou moins-values non réalisées	8 778 274	-33 185 920
Frais d'administration et de gestion	-160 221	-126 812
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-280 729	-299 489
Titres de gages immobiliers	651 108	632 720
Produits	692 113	673 868
Frais d'administration et de gestion	-41 005	-41 148
Sous-total	28 784 064	-81 260 509

	2023	2022
Sous-total	28 784 064	-81 260 509
Immobilier suisse direct et indirect	5 756 456	1 423 437
Produits	6 041 418	4 410 134
Gains et pertes	-14 682	-432 497
Plus- ou moins-values non réalisées	2 127 420	-2 591 703
Variation du correctif d'actif	102 000	1 853 000
Frais d'entretien et autres charges immobilières	-1 376 772	-852 514
Frais d'administration et de gestion	-355 692	-267 193
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-767 236	-695 790
Placements privés	-1 223 250	1 368 113
Produits	53 369	14 189
Gains et pertes	2 199	19 116
Plus- ou moins-values non réalisées	-719 175	4 155 613
Frais d'administration et de gestion	-24 296	-26 176
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-535 347	-2 794 630
Obligations convertibles	-605 499	-6 216 581
Produits	92 368	63 829
Gains et pertes	103 736	-232 541
Plus- ou moins-values non réalisées	-729 471	-5 971 818
Frais d'administration et de gestion	-23 935	-23 578
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-48 197	-52 473
Autres placements	-2 233 286	2 234 878
Produits	21 039	38 038
Gains et pertes	-20 779	-15 496
Plus- ou moins-values non réalisées	-1 756 601	3 030 478
Frais d'administration et de gestion	-20 095	-19 868
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-456 851	-798 273
Couverture de change	12 437 272	-2 023 623
Plus- ou moins-values non réalisées	12 505 793	-1 958 592
Frais d'administration et de gestion facturés	-68 521	-65 031
Résultat net des placements	42 915 756	-84 474 285

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Eléments du bilan	31.12.2023			31.12.2022		
	Capital moyen investi	Performance nette		Capital moyen investi	Performance nette	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités & créances à court et moyen terme	50 324 349	529 196	1.1%	38 045 895	-114 205	-0.3%
Obligations libellées en CHF	100 083 949	7 577 519	7.6%	85 869 568	-9 546 393	-11.1%
Obligations libellées en monnaies étrangères	120 678 644	-718 208	-0.6%	131 710 857	-19 770 545	-15.0%
Actions de sociétés suisses	110 790 687	7 222 794	6.5%	126 316 109	-21 036 174	-16.7%
Actions de sociétés étrangères	147 189 278	13 521 656	9.2%	173 675 236	-31 425 913	-18.1%
Titres de gages immobiliers	37 281 297	651 108	1.7%	38 102 772	632 720	1.7%
Immobilier suisse direct et indirect	192 713 656	5 756 456	3.0%	159 736 638	1 423 437	0.9%
Placements privés	37 165 926	-1 223 250	-3.3%	38 033 387	1 368 113	3.6%
Obligations convertibles	21 083 868	-605 499	-2.9%	34 342 465	-6 216 581	-18.1%
Autres placements	29 525 648	-2 233 286	-7.6%	28 265 341	2 234 878	7.9%
Couverture de change	568 574	12 437 272	n.s.	5 636 458	-2 023 623	n.s.
Performance des placements	847 405 877	42 915 756	5.1%	859 734 726	-84 474 285	-9.8%

6.9 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

Les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	2023	2022
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	3 621 906	5 937 207
Frais d'administration et de gestion facturés	1 036 826	855 744
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	2 585 080	5 081 463
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.40%	0.74%
Total des frais de gestion de fortune	3 621 906	5 937 207
Total des placements transparents en matière de frais	899 912 927	801 773 606
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00%	100.00%
Total des placements	899 912 927	801 773 606
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de Profelia.

Ces coûts étaient particulièrement élevés en 2022 en raison des commissions de performance résultant des résultats exceptionnels des placements privés des années antérieures.

6.10 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

Les cotisations facturées aux employeurs en attente de paiement s'élèvent à CHF 1'642'682 au 31 décembre 2023.

Profelia n'a pas effectué de placements auprès de l'employeur. L'évolution de la réserve de cotisations d'employeur est présentée ci-après :

	2023	2022
Etat initial	2 694 891	1 683 215
Constitutions	600 000	1 028 109
Dissolutions	-130 758	-16 433
Situation au 31.12	3 164 133	2 694 891

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

7.1.1 Compte de régularisation passif

	31.12.2023	31.12.2022
	642 358	2 859 762
Cotisations reçues d'avance	194 549	319 782
Loyers perçus d'avance	316 255	223 564
Autres comptes de régularisation	131 554	2 316 417

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

7.2.1 Primes uniques et rachats

	31.12.2023	31.12.2022
	3 681 148	4 929 684
Primes uniques	0	2 204 574
Primes uniques employeurs	215 896	122 665
Rachats	3 465 252	2 602 445

Les primes uniques comprennent les apports de capital de prévoyance des rentiers lors de l'arrivée d'un collectif d'assurés.

7.2.2 Primes d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022
	3 763 170	3 273 945
Primes de risque	3 349 221	2 913 811
Primes pour frais de gestion	413 949	360 134

7.2.3 Frais d'administration

	2023	2022
	2 204 298	2 012 532
Coûts de l'administration générale	1 894 246	1 703 944
<i>Conseil de Fondation</i>	51 413	53 918
<i>Frais d'examens médicaux et divers</i>	14 899	19 159
<i>Frais de gestion des dossiers</i>	1 827 934	1 630 867
Frais de marketing et de publicité	0	0
Frais de courtage	227 095	222 547
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	67 303	72 217
Emoluments des autorités de surveillance	15 653	13 825

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir chiffre 6.9).

Les frais de gestion des dossiers sont calculés sur la base du nombre d'assurés au prix de CHF 230,- par assuré tarifaire (2022 : CHF 230,-).

Suivi des frais d'administration	2023	2022
Coûts de l'administration générale	1 894 246	1 703 944
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	67 303	72 217
Emoluments des autorités de surveillance	15 653	13 825
Total	1 977 202	1 789 986
Effectifs des membres actifs et pensionnés au 31.12 (avant liquidation partielle et transferts)	6 974	6 274
Frais d'administration par membre actif / pensionné	283.5	285.3

8 Demande de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2022 ont été adressés à l'autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'autorité de surveillance sont en cours d'étude ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2023, le degré de couverture de l'ensemble de l'institution atteint 103,31 % en regard de 100,09 % à la fin de l'exercice précédent.

Les degrés de couverture des caisses sont présentés ci-après sans tenir compte des quatre caisses en cours de transfert :

	31.12.2023				
	Nombre de caisses affiliées	Nombre d'actifs	Nombre de rentiers	Somme du bilan (en milliers de CHF)	Découvert / excédent (en milliers de CHF)
Taux de couverture entre 110% et 115.5%	1	85	22	9 647	854
Taux de couverture entre 100% et 110%	14	5 577	1 139	852 067	25 216
Total	15	5 662	1 161	861 715	26 071

Au 31 décembre 2023, aucune caisse ne présentait un découvert (2022 : 8 dont une caisse qui se trouve en cours de transfert).

Cette situation découle des bons rendements réalisés au cours de l'exercice 2023.

Le Conseil de fondation suit attentivement l'évolution de la situation et prendra le cas échéant les mesures complémentaires nécessaires.

9.2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations d'employeur

Au 31 décembre 2023, une entreprise disposait d'une réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Le montant total de cette réserve de cotisations s'élevait à CHF 1'800'000,- (2022 : CHF 1'800'000,-). Elle est attribuée à une caisse autonome en cours de transfert au 31 décembre 2023.

9.3 Liquidations partielles

Les conditions d'une liquidation partielle sont réunies pour la caisse commune privée suite à la résiliation du contrat de deux employeurs affiliés. Le Conseil de Fondation sera amené à se prononcer sur ces opérations.

9.4 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de Profelia.

9.5 Procédures juridiques en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant Profelia à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes.

De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des tiers à Profelia. Ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de Profelia.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Contact et information

Profelia, fondation de prévoyance

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
info@profelia.ch
www.profelia.ch

Gérée par  Retraites
Populaires